

Politique des réfugiés - Résolution en faveur d'une stratégie cohérente à long terme

Le conseil Communal,

Considérant que le flux massif de réfugiés constitue un défi considérable pour l'Europe et le Grand-Duché de Luxembourg;

Considérant que tous les pays de l'Union Européenne devront réagir face à cette crise et se donner une stratégie pour organiser l'accueil et l'intégration des immigrants;

Considérant que le Grand-Duché du Luxembourg se doit de prendre les mesures appropriées s'inscrivant dans une logique européenne;

Considérant que notre pays ne pourra remplir ses obligations que par une stratégie cohérente définissant clairement les missions et devoirs de tous les partenaires concernés et principalement l'Etat et les communes;

Considérant que la politique des réfugiés est une compétence étatique et qu'il lui incombe de définir le cadre d'action et de financement;

Considérant que la commune de Käerjeng est disposée à assumer pleinement ses responsabilités;

Considérant que le Parcours d'intégration peut être résumé en 3 phases différentes:

- 1) Accueil initial des réfugiés
- 2) Période de la procédure d'asile
- 3) Période après clôture des procédures

Entendu l'exposé des motifs du porte-parole du collège des bourgmestre et échevins;

Entendu les prises de positions des membres du conseil Communal;

Après délibération et par

- 1) Propose d'intervenir à partir de la phase 2) dans le Processus de l'accueil de réfugiés;
- 2) Propose de mettre à disposition un Terrain sis "Op Acker" pour la Construction d'un centre d'accueil pouvant héberger entre 50 et 60 personnes;
- 3) Subordonne cet Accord à la conclusion préalable d'une convention entre parties, réglant la mise à disposition des infrastructures existants ou à construire, de ses entretiens, des responsabilités de la prise en charge des réfugiées et de la scolarisation des enfants;
- 4) Insiste à ce que cette structure soit mise à disposition exclusivement à des personnes se trouvant dans la phase 2) du Processus d'intégration
- 5) Propose de mettre à disposition en phase 3) 1 logement à Hautcharage et 1 logement à acquérir dans le cadre du futur projet de Construction du "Fonds de Logement" à Linger;
- 6) Propose à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (S.N.H.B.M.) de mettre à disposition 3 logements du futur projet "Bechel" à Hautcharage également pour des familles en phase 3).

Charge le collège des bourgmestre et échevins d'entamer les discussions avec les instances étatiques compétentes.

Ainsi décidé en séance du 05. Octobre 2015 par le conseil Communal à l'unanimité.